



BOURGEOISIE DE VÉTROZ

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 25 MARS 2025 A 19H00

Présidence :	Bertrand Pillet
Conseillers :	Tous présents
Fidag SA :	M. Jessy Rudaz
Public :	52 personnes (selon liste annexée '20250325_ListeDesPresences.pdf')
Invité :	Joël Germanier, chef du service financier, Alexandra et Yanik James, locataires du Relais du Valais

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, M. Bertrand Pillet, ouvre la séance en saluant les membres présents.

Il informe que cette assemblée se déroule dans un contexte de reprise récente du Conseil bourgeoisial (1er janvier 2025). Trois modifications à l'ordre du jour sont proposées :

1. Ajout du point 5 : attribution du mandat de l'organe de révision.
2. Ajout du point 6 : rémunération des organes.
3. Ajout du point 12 : point de situation sur le Relais du Valais SA.

L'ordre du jour proposé est :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 mars 2024
3. Présentation de la vision du Conseil bourgeoisial
4. Nomination de la Secrétaire bourgeoisiale
5. Attribution du mandat de l'organe de révision
6. Rémunération des Organes
7. Collaboration avec la Commune
8. Transactions immobilières
9. Comptes 2024
10. Présentation du plan financier 2026 – 2029
11. Budget 2025

12. Point de situation du Relais du Valais SA

13. Divers

Les scrutateurs sont désignés : M. Jean-René Germanier et M. Stéphane Papilloud.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2024

Le procès-verbal est mis à disposition en téléchargement pour chacun. La lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisale du 28 mars 2024 n'est pas souhaitée. Il est approuvé sans opposition ni abstention.

3. PRÉSENTATION DE LA VISION DU CONSEIL BOURGEOISIAL

M. Jean-Raphaël Fontannaz expose les grandes lignes de la vision du Conseil :

- 1) Mise en place d'un règlement d'organisation de la Bourgeoisie.
- 2) Nomination d'un·e secrétaire externe.
- 3) Élaboration d'une convention de collaboration avec la Commune municipale.
- 4) Recherche de nouvelles sources de revenus, notamment via :
 - a) Une carte de bourgeois avec avantages,
 - b) Une fête des bourgeois,
 - c) Une action promotionnelle pour de nouveaux bourgeois.

M. Bertrand Pillet complète cette présentation en évoquant les nombreuses réunions déjà tenues et les démarches entreprises avec divers interlocuteurs (locataires du Relais, manège, fiduciaire, secrétariat communal, etc.).

4. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE BOURGEOISIALE

Le Conseil propose la nomination de Mme Marie-Noëlle Fontannaz en tant que secrétaire bourgeoisale. Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

5. ATTRIBUTION DU MANDAT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le Conseil propose de reconduire le mandat de révision auprès de la fiduciaire Fidag SA. Aucune opposition ni abstention n'est enregistrée. Le mandat 2025-2028 est donc attribué à Fidag SA à l'unanimité.

6. RÉMUNÉRATION DES ORGANES

Bertrand Pillet présente une proposition de rémunération fixée à 1'000 CHF par membre et par an, avec un supplément exceptionnel de 1'000 CHF par membre en 2025, pour compenser le surcroît de travail lié à la nouvelle organisation. Ce montant remplace la contribution annuelle de 6'200 CHF versée précédemment à la Commune.

Une discussion s'ouvre sur ce montant :

- Un intervenant relève que ce montant reste modéré par rapport à celui pratiqué par d'autres communes.
- Fabrice Germanier met en garde que la rémunération du Conseil est un coût supplémentaire que la Bourgeoisie ne pourra peut-être pas assumer. Bertrand Pillet lui répond que ce montant correspond à ce qui était payé à la commune pour la gestion de la Bourgeoisie. Le coût était donc déjà assumé.
- Daniel Roh considère que la rémunération de base est justifiée mais que le montant de 6'000.- supplémentaire est un risque pour les finances actuelles et suggère de le reporter d'ici à 2 ou 3 ans.

La proposition initiale est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

7. COLLABORATION AVEC LA COMMUNE

M. Jean-Raphaël Fontannaz explique la volonté du Conseil d'établir une convention avec la Commune municipale afin d'éviter les redondances de tâches. Une convention test pourrait être inspirée de l'exemple de la commune de Chalais. Des synergies sont recherchées, notamment pour l'accès au contrôle des habitants. Une phase de test est en envisagée avant validation définitive.

8. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

a. Parcalle 9037 – Zone du Botza

Le Conseil informe que la vente d'un tronçon de 380 m² à Polygroup pour 300 CHF/m², votée en 2024, n'est pas encore finalisée. L'offre est acceptée par l'entreprise, mais des éléments juridiques doivent être clarifiés.

b. Parcalle 12413 – Zone du Botza, adjacente à Cérébral Valais

Une offre d'achat de 75 CHF/m² pour la parcalle de 3'716 m² est parvenue au Conseil de la part de Cérébral Valais. Cette offre est jugée trop basse. Le Conseil propose un droit distinct et permanent (DDP) à 10 CHF/m², générant 37'000 CHF/an. Proposition acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

c. Parcalle 14679 – Plaine du Botsa et quartier du manège

Une partie de cette parcalle de 20'613 m² est en surface d'assolement (SDA). Le Conseil propose l'achat de 11 parcelles d'un total de 13'017 m² à 10 CHF/m² auprès de M. Philippe Buthet et M. Héritier, afin de déplacer la SDA et libérer la parcalle 14679. Coût total : 130'170 CHF.

Les parcelles concernées sont 11242 à 11246, 12470 à 12472 et 11239 à 11241. Proposition acceptée à l'unanimité.

9. COMPTES 2024

M. Joël Germanier présente les comptes audités par Fidag SA :

- Revenus : 124'365.78 CHF incluant un revenu de locations de 48'895 CHF
- Intérêts refacturés à Relais du Valais SA : 72'556.40 CHF
- Amortissement de la participation Relais du Valais SA : 190'000 CHF
- Résultat : déficit de 170'053.65 CHF
- Fortune au 31.12.2024 : 1'291'198.91 CHF

Aucune opposition n'est enregistrée lors du vote.

M. Jessy Rudaz (Fidag SA) confirme la conformité des comptes. Il attire l'attention sur les incertitudes liées à la situation financière de Relais du Valais SA. Les comptes sont néanmoins recommandés à l'approbation, ce qui est fait par l'assemblée.

10. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2026-2029

Joël Germanier présente le plan financier indicatif pour la période 2026-2029, précisant qu'il évoluera selon les décisions futures, notamment relatives au Relais du Valais SA.

11. BUDGET 2025

Le budget 2025 présenté par Joël Germanier prévoit :

- Revenus : 244'100 CHF, incluant le bénéfice sur vente d'une partie la parcelle 9037
- Charges : 138'800 CHF
- Investissements :
 - Travaux au Relais du Valais SA : 150'000 CHF
 - Achat parcelles Buthet/Héritier : 120'000 CHF

Le budget est prévu avec un excédent de 105'300 CHF

12. POINT DE SITUATION DU RELAIS DU VALAIS SA

Le Conseil expose les enjeux liés à ce bâtiment :

- Travaux urgents identifiés :
 - Toiture (150'000 CHF)
 - Panneaux solaires et batteries (65'000 CHF)
 - Isolation des fenêtres (150'000 CHF)
 - Monte-charge (env. 50'000 CHF).
- Coût énergétique annuel : env. 50'000 CHF
- Possibilité future de raccordement au chauffage à distance
- Difficultés financières persistantes de la SA

Les locataires, M. Yanik James et son épouse, expriment leur satisfaction de la collaboration avec le nouveau Conseil bourgeois et leur volonté de poursuivre l'exploitation. Ils soulignent l'importance de la brisolée (40% du CA annuel) et la vétusté croissante de certaines installations.

L'assemblée s'accorde sur l'importance des rénovations nécessaires.

13. DIVERS

Jean-Charles Fontannaz pose une question sur l'élargissement du canal du couchant et la bande de terrain appartenant à la Bourgeoisie.

Bertrand Pillet explique que la partie Est du terrain a été vendu en 2022 ou 2023 et exprié dans le cadre de l'élargissement de la meunière. Joel Germanier explique que cette vente figure dans les comptes de la Bourgeoisie.

L'assemblée est levée à 20h05.

Pour la Bourgeoisie de Vétroz

Le Président

Bertrand Pillet



Le Vice-Président

Jean-Raphaël Fontannaz

